

AR Prefecture

063-216302588-20260116-DEL2026011602-DE
Reçu le 19/01/2026
Publié le 19/01/2026

DEL2026011602

COMMUNE D'OLLIERGUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 janvier 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS : 14

EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 11

PROCURATION : 1

VOTANTS : 12

L'an Deux Mille Vingt-Six, le seize Janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROVENCHERE Arnaud, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 janvier 2026

Présents : BAARDMAN Bruno, CHARBONNIER Marie-Laure, CHASSAIGNE Aurélien, COLLANGE Katy, DOURILLE Alain, GRARD Mathieu, KAUFFELD Monique, MARATRAT Gilles, OLIVIER Katia, PEUDEVIN Mireille, PROVENCHERE Arnaud.

Absents : CHASSAIGNE Aurélien, COSTE Roger, ROUX Hélène

Procuration : ROUX Hélène à CHARBONNIER Marie-Laure

Secrétaire de séance : PEUDEVIN Mireille

OBJET : INDEMNITE VERSEE PAR L'ASSUREUR « ALLIANZ » DANS LE CADRE DU SINISTRE LIE A L'EPISODE DE GRELE DU 1^{ER} JUIN 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la quittance d'indemnité définitive en date du 19/12/2025 fixant à 638 688.21€ le montant de l'indemnité versée par l'assureur « ALLANZ » en réparation des dégâts causés sur les bâtiments communaux lors de l'épisode de grêle du 1^{er} juin 2025,

Vu le rapport d'expertise synthétisant le chiffrage des dommages causés,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Accepte** l'indemnité versée par l'assureur « Allianz » dans le cadre du sinistre liée à l'épisode de grêle du 1^{er} juin 2025.
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : Pour à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- de sa réception en Sous-Prefecture le :
- et de sa publication le :

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Arnaud PROVENCHERE

